

COMPLIANCE

Les notaires « agents d'effectivité de la compliance »

Inf. 15

Souvent envisagée comme un ensemble des processus visant à s'assurer du respect de certaines réglementations et/ou valeurs éthiques par les professionnels, la compliance est aujourd'hui encore mal appréhendée. Marie-Anne Frison-Roche, professeur de droit, spécialisée en droit de la régulation et de la compliance, nous explique en quoi le notariat trouve pourtant toute sa place dans cette démarche.

Quelle conception de la compliance doit-on adopter pour être efficace ?



Sous ce terme il ne faut pas voir l'obligation qu'aurait une structure, par exemple une entreprise ou une organisation professionnelle, de démontrer à chaque instant qu'elle obéit à toute la « réglementation » qui lui est applicable. Cette conception, pourtant si courante, est à la fois inexacte et très effrayante. En effet, personne n'est capable de montrer qu'il obéit en permanence aux milliers de réglementations qui lui est applicable. Cette définition est proprement inhumaine. Heureusement, s'impose de plus en plus une autre conception de la compliance, notamment portée par l'Europe. Il s'agit d'une façon efficace, non plus de punir les entreprises et les organisations pour n'avoir pas respecté à la lettre les textes, mais au contraire de proposer une sorte d'alliance. L'idée est la suivante : les autorités politiques et publiques posent pour le futur une ambition, par exemple être solidaire, exclure la haine dans le numérique, ou encore lutter contre le changement climatique, et pour cela, entrent dans une alliance avec des organisations qui peuvent les aider à atteindre ce qu'il convient d'appeler des « buts monumentaux ». Dans cette

conception pragmatique, ce qui compte, ce n'est pas d'obéir à la lettre au moindre texte édicté par diverses sources du droit mais de comprendre ces buts qui sont simples afin de les atteindre. Cela suppose de s'appuyer sur la force d'entités qui peuvent porter une telle ambition. Or, les ordres professionnels et toutes les organisations par lesquelles ces entreprises particulières s'organisent sont naturellement adéquats pour être les agents d'effectivité du droit de la compliance ainsi conçu. Dans cette vision dynamique, les notaires et les géomètres-experts, mais aussi les avocats ou les pharmaciens par exemple, sont des organisations clés.

En quoi ces organisations sont-elles clés ?

L'histoire a heureusement servi notre pays puisque nous n'avons besoin d'inventer ni les notaires ni les géomètres-experts ! Tandis que d'autres pays, face aux défis numériques ou climatiques, sont en train d'ins-taurer des structures pour bâtir des solutions

ex ante produisant de la sécurité, de la durabilité et de la stabilité, nous avons la chance de disposer d'organisations qui depuis si longtemps ont pour fonction de distinguer ce qui est vrai de ce qui est faux. Il y a encore peu, la notion de vérité n'était pas en danger, mais aujourd'hui c'est un enjeu de sécurité majeure. Or nous dis-

posons non seulement de professionnels, dont la fonction est organisée par l'État, mais qui ont aussi une structure générale impliquée par cette mission, Conseil supérieur du notariat ou Ordre, qui insuffle et garantit dans chaque professionnel, non seulement la compétence technique du maniement des outils, mais encore la conscience du but monumental pour la satisfaction duquel cette mission leur a été donnée. Non seulement, cette mission est plus vaste, par exemple la paix des familles, mais elle s'élargit, par exemple, au logement en tant que lieu de vie ou d'une façon plus générale au cadre de vie dans lequel vous et moi nous évoluons. Cette conception proprement

“ Cette conception proprement humaniste de la compliance est portée par l'Union européenne ”



humaniste de la compliance est portée par l'Union européenne, notamment par de nouveaux textes fondamentaux en matière numérique, ce qui s'articule dans un plan d'ensemble dans lequel ces professions entrent, en pleine modernité.

Concrètement, puisque ces organisations anciennes se révèlent si adéquates, ont-elles besoin de s'adapter ?

Vous avez raison ! De la même façon que l'on pourrait soutenir que les États-Unis n'ont jamais eu à inventer le droit de la concurrence parce que sans doute cela faisait partie de leur naturel héritage, nous

pourrions dire que tout ce que requiert la compliance est en France déjà là ! En effet, le but monumental du droit de la compliance est avant tout le souci de la personne humaine. Or, le notaire et le géomètre-expert, qui travaillent d'ailleurs si souvent ensemble, ont pour culture de se soucier de la personne lorsqu'il s'agit de famille et de propriété privée. Finalement, nous revenons à ce que l'on appelait le service public, les excès en matière du droit de la concurrence étant aujourd'hui contenus puisque c'est la même Commission européenne qui promeut la solidarité et le long terme, par exemple en matière énergétique.

Ne faudrait-il pas que ces professions se modifient ?

Au contraire, car ce monde nouveau fait de crises, de nouveaux dangers et d'opportunités, nous vient en grande partie de la révolution numérique. J'observe que le notariat s'est approprié la technologie de la blockchain et que l'Ordre des géomètres-experts maîtrise désormais les nouvelles technologies des données de localisation. Ils allient ainsi le maintien et le renouveau de leur mission humaniste fondamentale que les technologies ont challengé et que chacun d'eux doit défendre.

Propos recueillis par Sarah Bertone

Partenariat

Nouveaux objectifs pour Notel et l'Umih

François Chalvignac, notaire à Biarritz et président de Notel, le réseau de notaires au service de l'hôtellerie-restauration, a rencontré le nouveau président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih), Thierry Marx, afin de définir de nouveaux objectifs dans le cadre du partenariat unissant les deux organisations. L'objet de ce partenariat, accompagner au mieux les professionnels des cafés, hôtels, restaurants et discothèques (CHRD) et travailler ensemble sur des événements communs. Grâce à lui, « l'Umih, qui tend vers une digitalisation totale de ses services, apporte à ses adhérents des avis de valeur, des expertises approfondies, la rédaction d'actes authentiques mais aussi la recherche d'acquéreurs pour les entreprises du secteur CHRD », a indiqué Thierry Marx.

Communiqué de presse, Notel et Umih, 31-1-2023

Profession

Taux 2023 de la cotisation due au titre de la garantie collective

Le taux de la cotisation due par chaque notaire au titre de la garantie collective pour l'année 2023 est fixé à 0,25 % de la moyenne de ses produits totaux réalisés au cours des années 2020 et 2021.

Pour les notaires dont la moyenne des produits totaux des années 2020 et 2021 est inférieure à 180 000 €, une décote est appliquée dans les limites suivantes :

- pour les notaires dont la moyenne des produits totaux est inférieure à 140 000 €, la décote est de 100 % ;
- pour les notaires dont la moyenne des produits est inférieure à 160 000 €, la décote est de 50 % ;
- pour les notaires dont la moyenne des produits est inférieure à 180 000 €, la décote est de 25 %

Arrêté JUSC2301049A du 23-1-2023 : JO 23 texte n° 18

International

Inauguration de l'Académie notariale africaine (Anaf)

Au mois de novembre dernier, l'Académie notariale africaine a officiellement été lancée. Elle a pour vocation de participer à la formation des notaires d'Afrique, d'approfondir et actualiser leurs connaissances juridiques, de promouvoir la publication de travaux scientifiques, de développer les relations avec les organisations internationales et supranationales, et plus généralement, de participer à la diffusion et à la promotion du notariat latin dans le monde. Placée sous la responsabilité de Fatou D. Mballo Thiam, notaire à Dakar et conseillère de l'UINL pour le Sénégal, l'Académie publiera ses travaux sur une plateforme digitale qui hébergera des publications et des cours en ligne à destination du notariat africain. Une première réflexion a déjà commencé sur le thème des « Principes généraux du notariat et leur application par les notariats d'Afrique et d'Amérique ».

Actualités UINL, 9-11-2022